

REGIE D'ELECTRICITE DE THONES

8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ

74230 THÔNES

Téléphone : 04 50 32 17 17

Télécopie : 04 50 02 19 30

 Site internet : www.ret.fr

 Contact : service-client@ret.fr

TARIFS en extinction pour les sites non éligibles définis à l'article L.337-7 du code de l'énergie

TARIFS BLEU NON RESIDENTIEL				Taxes au		
en vigueur depuis le :				01/02/2022		
				01/02/2022		
Puissance souscrite	Réglage		Prix des mensualités (en € HT)			
	Mono	Tri	Option Base		Option Heures Creuses	
3	15 A	-	10,05	11,10	/	/
6	30 A	10 A	12,44	13,96	12,59	14,31
9	45 A	15 A	14,65	16,64	14,94	17,23
12 **	60 A	20 A	17,02	19,48	17,36	20,21
15	-	25 A	19,25	22,17	19,72	23,14
18	-	30 A	21,44	24,83	22,05	26,03
24	-	40 A	26,26	30,58	27,21	32,32
30	-	50 A	30,94	36,20	31,75	38,00
36	-	60 A	35,72	41,91	36,38	43,76
Option tarifaire	Puissance souscrite en kVA	Prix de l'énergie en (c€ HT* / kWh)				
		kWh Base		kWh Heures Pleines		
Base	3 à 9	HT	hors TVA	HT*	hors TVA	
	12 à 18	13,88	14,64	14,40	15,16	
	24 à 36	13,88	14,64	14,40	15,16	
Heures Creuses	6 à 9	HT*	hors TVA	HT*	hors TVA	
	12 à 18	12,15	12,91	14,40	15,16	
	24 à 36	12,15	12,91	14,40	15,16	
ECLAIRAGE PUBLIC						
	Mensualités (en € / kVA)			Energie (en c€ / kWh)		
	HT	hors TVA		HT	hors TVA	
Longues Utilisation	10,27	0,59	11,67	11,06	11,82	
Courtes Utilisation	10,27	0,59	11,67	11,06	11,82	

HT* : hors TICFE (ou CSPE), Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

hors TVA : inclus TICFE (0,1 c€/kWh), CTA (tableau ci-dessous), Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72€/an)

** La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

Heures Creuses : (code A) 20h-4h (code E) 23h-7h

Montants indicatifs de la		Tarif acheminement au		01/08/2021	
Puissance souscrite en kVA	Taux CTA : 21,93%		Taux TVA : 5,5%		
	Option Base		Option HC		
	Ass. HT	CTA HT	Ass. HT	CTA HT	
3	4,81	1,05	/	/	
6	6,94	1,52	7,84	1,72	
9	9,07	1,99	10,42	2,29	
12	11,20	2,46	13,00	2,85	
15	13,33	2,92	15,58	3,42	
18	15,46	3,39	18,16	3,98	
24	19,72	4,32	23,32	5,11	
30	23,98	5,26	28,48	6,25	
36	28,24	6,19	33,64	7,38	
Eclairage Public	Part Fixe	Part Variable par kVA			
	0,59	1,40			

1 Taxes : Taxe Intérieure Consommation Finale d'Electricité (TICFE ou CSPE)) : 0,1 c€/kWh)
Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) (grille indicative disponible); tarif du 01/08/2021
Taxe Communale (0,663 c€/kWh), Taxe Départementale incluse dans TICFE
date de vigueur TVA à 20 % sur énergie TCFE et prestations
TVA à 5,5 % sur part fixe et CTA.

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (3,72€/an)

2 Caractéristiques de l'offre :

Origine de l'électricité : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

3 Prestations techniques :

Raccordement au réseau : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17

géré par la Régie de Thônes - distributeur (voir en fin de fiche les coûts usuels)

4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE
Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture

5 Durée du contrat : (art 2 CG)

Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;

6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

6.1 Suite Résiliation pour passage à un tarif de marché :

Résiliation pour passage à un tarif du marché selon délai standard en vigueur défini dans le catalogue national des prestations du gestionnaire de réseaux

7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de régler par chèque ou en espèces ou Carte Bancaire (au bureau, par téléphone, internet)

Option gratuite : par prélèvement; échéance à 18 jours

Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

Option gratuite en cas de prélèvement : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais de relance : Avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,25 € HT

Frais de coupure et rétablissement avant 15h : 44,94 € HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par courriel à : service-client@ret.fr

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

11 Coûts prestations techniques usuelles : HT (TVA à 20 %)

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 11,82 € en standard ; avec supplément : 31,9 € en version

Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1 appareil : 31,82 € ;

programmation 2 réglages : 47,36 € ; avec supplément : 31,96 € en version express sous 5 jours Toute baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 26,65 €

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,38 €

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site www.ret.fr.